

En bref ...

Nouvel article sur le site internet de la Maison l'habitat :

Découvrez notre article sur les plafonds de ressources des logements HLM.

Indice de référence des loyers (IRL) au quatrième trimestre 2010 :

+ 1.45% sur un an. Pour en savoir plus sur la révision des loyers, cliquer [ici](#).

Comité DALO :

En décembre 2010, le comité DALO a publié son quatrième rapport. Pour y accéder, cliquer [ici](#).

Le marché de l'électricité:

La loi NOME du 7 décembre 2010 relative à l'organisation du marché de l'électricité comporte de nombreuses dispositions pour les particuliers. Pour en savoir plus, contacter la Maison de l'habitat.

Logement social :

- Publication d'une [circulaire](#) du 3 janvier 2011 relative à la mise en œuvre de la réforme de la demande de logement locatif social.

- Parution du [décret](#) n° 2011-176 du 15 février 2011 relatif la procédure d'attribution des logements sociaux et du droit au logement opposable.

Coordonnées de la DDCS

(Direction départementale de la Cohésion sociale) : Pour obtenir les nouvelles coordonnées de la DDCS, vous pouvez joindre leur accueil au 02.31.52.74.02

Les plafonds de ressources HLM au 1^{er} janvier 2011

L'accès au logement social est conditionné par le respect de certains plafonds de ressources.

Les ressources prises en compte sont le **total des revenus fiscaux de référence** qui figurent sur les avis d'imposition de l'année 2009, **de chaque personne** vivant au foyer.

Ces plafonds dépendent du nombre de personnes composant le foyer, du type de logement HLM (nature du financement) et de la zone géographique. Ils sont revalorisés chaque année au 1^{er} Janvier en tenant compte de l'indice de référence des loyers du troisième trimestre.

Le financement le plus répandu est le prêt locatif à usage social (PLUS).

Pour en savoir plus, retrouvez l'article sur notre site internet ([rubrique location](#))

Le PTZ+

La loi de finances pour 2011 définit le nouveau prêt à taux zéro. Celui-ci se substitue au dispositif PASS-FONCIER®, au crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt, l'ancien prêt à taux zéro.

Les conditions du PTZ + sont les suivantes :

- **primo-accédant** : ne pas avoir été propriétaire au cours des deux années précédentes

Cette première condition n'est pas exigée pour :

- le titulaire d'une carte d'invalidité correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale ;
- le bénéficiaire d'une allocation adulte handicapé ou d'une allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- la victime d'une catastrophe rendant inhabitable sa résidence principale et ce, de manière définitive.

- **acheter (avec ou sans travaux) ou construire sa résidence principale.**

A noter, le PTZ+ n'est pas conditionné à un plafond de ressources.

Pour en savoir plus, contactez la Maison de l'habitat.

Sous-location et logement HLM

Un décret du 15 décembre 2010, d'application immédiate, est venu définir les conditions d'examen périodique et contradictoire de la situation des sous-locataires afin d'évaluer leur capacité à assumer les obligations d'un bail établi à leur nom lorsque ces logements, appartenant à des organismes HLM, sont loués à des organismes exerçant des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale.

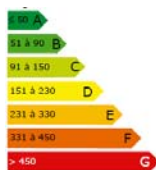
Retrouver les conditions en cliquant [ici](#).

Les étiquettes énergie

Depuis le 1^{er} janvier 2011, toutes les annonces immobilières de vente ou de location, publiées par un professionnel ou un particulier doivent mentionner l'indice de performance énergétique du logement.

Pour en savoir plus :

[Décret n° 2010-1662 du 28 décembre 2010](#)



Les aides au logement

[La loi de finances n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 \(article 103\)](#) modifie les articles [L 542-2](#), [L 831-4-1](#) du code de la sécurité sociale et [L 351-3-1](#) du code de la construction et de l'habitation.

Dès lors, la loi dispose que : " *L'allocation de logement est due à compter du premier jour du mois civil suivant celui au cours duquel les conditions d'ouverture du droit sont réunies. Toutefois, lorsque les conditions d'ouverture du droit sont réunies antérieurement au mois de la demande, l'allocation est due à compter du premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée.*"

Les détecteurs de fumée

La loi du 9 mars 2010 avait rendu obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation. Un décret du 10 janvier 2011 est venu préciser les caractéristiques techniques des détecteurs, déterminer les responsables de son installation et de son entretien ainsi que la forme de la notification d'installation qui doit être faite auprès de l'assureur.

Pour en savoir plus : [Loi n° 2010-238 du 9 mars 2010](#) et [Décret n°2011-36 du 10 janvier 2011](#)

Informations locales

Un Eco-appart' astucieux dans l'agglomération caennaise

Créer un logement sain, écologique et économique en plein cœur de la Grâce de Dieu : c'est le pari dans lequel se sont lancés le CPIE Vallée de l'Orne et ses partenaires* dans le cadre de l'opération " Les habitants de la Grâce de Dieu s'engagent pour la planète ".

Objectif : sensibiliser et informer le grand public mais surtout donner des solutions concrètes, faciles à mettre en œuvre et peu coûteuses. Situé au 5^{ème} étage, ce F4 de 70m², regorge d'astuces et de bonnes idées à mettre en place chez soi pour un environnement plus sain.

Réduire le montant de ses factures d'énergie, d'eau, trier ses déchets, fabriquer ses produits d'entretien ou ses propres cosmétiques, rénover et décorer de manière écologique et pas cher, voilà quelques exemples ce que vous proposent les animateurs de l'Eco-appart. Les premières visites débiteront en mars.

Pour en savoir plus, contactez : Sandrine CORRE - CPIE Vallée de l'Orne - 02 31 86 59 20

* Ville de Caen, Caen Habitat, Conseil Général du Calvados, ADEME, Conseil Régional de Basse-Normandie, EDF, Agence de l'Eau, Centre socio-culturel CAF, Instance Régionale d'Education pour la Santé et de Promotion de la Santé de Basse Normandie, Caen la Mer Lycée Jean Rostand, association « Mieux vivre à la Grâce de Dieu, SDEC Energie, Unir la ville, CADA ADOMA et Maison de l'habitat

